



**PROCES-VERBAL DU BUREAU  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE  
DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DES YVELINES  
DU 26 OCTOBRE 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
Et le samedi 26 octobre,  
A 10 heures 00.**

**Considérant l'article 5 des statuts et l'annexe II du règlement des opérations électorales du Comité Départemental qui autorise le vote par correspondance ;**

**Après informations préalables faites aux Clubs membres du Comité ;**

**Considérant que l'ensemble des documents électoraux ont été mis à disposition sur le site du Comité et que les bulletins de vote personnalisés ont été transmis, par email, aux Présidents et aux Gestionnaires des Clubs le 18 octobre 2024, avec relance le 22 octobre 2024 ;**

**Considérant que Comité Directeur du Comité, dans sa séance du 20 septembre 2024, a décidé que :**

- 1. Les Clubs s'exprimeront en votant exclusivement par correspondance (date limite de réception du vote par correspondance : jeudi 24 octobre 2024 à 12h00 - heure locale) ;**
- 2. Conformément aux préconisations de la Fédération Française de Golf, cette élection par scrutin de liste se déroulera sous le contrôle d'un tiers de confiance en l'espèce un commissaire de justice de l'Office de Commissaires de Justice DE LEGE LATA**
- 3. La réunion du Bureau de l'Assemblée Générale du 26 octobre 2024 prendra acte des résultats du vote par correspondance.**

\*\*\*\*\*

Le Bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire est composé de Monsieur Didier COCHETEAU (Président du Comité), Monsieur Remy MARCHAND (Secrétaire Général et secrétaire de séance) et Monsieur Gilles BRUN (Vice-Président).

\*\*\*\*\*

Monsieur Didier COCHETEAU en sa qualité de Président du Comité Départemental de Golf des Yvelines préside le bureau de l'Assemblée Générale et ouvre la séance à 10 heures 00.



## 1. Les modalités d'approbation des résolutions mises à l'ordre du jour :

S'agissant d'une Assemblée Générale Ordinaire, aucun quorum n'est fixé par les statuts, elle peut donc délibérer valablement à la majorité simple des suffrages exprimés.

## 2. Représentation des Clubs et nombre de voix (vote par correspondance) :

Il est rappelé que, pour la première fois de l'histoire du Comité Départemental de Golf des Yvelines, les représentants des Gestionnaires de Clubs de Golf mixtes disposaient du droit de vote (*répartition à égalité avec le Président de l'Association Sportive*).

A la clôture du vote par correspondance, le nombre de votants et de voix recevables sont les suivants :

NOMBRE DE VOTES VALABLEMENT EXPRIMES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
11	13 637.50

Ceci étant précisé :

- Il est rappelé que les votes étaient ouverts à partir du 21 octobre 2024 à 12 heures 00 et qu'ils se sont clos le 24 octobre 2024 à 12 heures 00 ;
- Il est présenté aux membres du Bureau de l'Assemblée Générale les résultats du vote par correspondance résolution par résolution.

\*\*\*\*\*

### Résultat de l'élection de la liste du Comité Départemental de Golf des Yvelines menée par Jacques SARRASIN

A la lecture du Procès-Verbal de Constat élaboré par l'Office de Commissaires de Justice DE LEGE LATA, la liste conduite par Monsieur Jacques SARRASIN est élue dans les conditions suivantes :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
91.4 %	0 %	8.6 %

En application des statuts du Comité Départemental de Golf des Yvelines, Monsieur Jacques SARRASIN, en tant que tête de liste, est élu Président du Comité Départemental de Golf des Yvelines.



### Pouvoirs pour les formalités

Le Bureau de l'Assemblée Générale donne tout pouvoir au nouveau Président du Comité Départemental de Golf des Yvelines à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir les formalités de déclaration et de publicité nécessaires pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises, dans les conditions suivantes :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
91.4 %	0 %	8.6 %

\*\*\*\*\*

### CLÔTURE DE SEANCE

Le Président du Comité Départemental de Golf des Yvelines lève la séance à 10 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, pour valoir et faire valoir ce que de droit ainsi que son annexe (*Procès-Verbal de Constat du Commissaire de Justice*)

Le présent procès-verbal et son annexe sont mis à disposition sur le site du Comité. Ils pourront également être transmis, par voie électronique, sur demande d'un Président ou d'un Gestionnaire de Club à [cdg78@lpidf.com](mailto:cdg78@lpidf.com)

**Monsieur Didier COCHETEAU**  
Président de séance

**Monsieur Remy MARCHAND**  
Secrétaire de séance

**Monsieur Jacques SARRASIN**  
Nouveau Président